

## CHARTRE DE L'ASSOCIATION

**SOMMAIRE** (les éléments du sommaire sont cliquables)

### A - L'HISTORIQUE

### B - LES OBJECTIFS

### C - LE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

#### 1) Les Adhérents

- Membres actifs
- Membres associés
- Le Conseil d'Administration
- Le Bureau
- Conditions pour être élu au Conseil d'Administration
- Conditions pour être élu au Bureau

#### 2) Les non adhérents

### D - LES REGLES DE CONFIDENTIALITE

Conformité avec la CNIL

### E - LE FONCTIONNEMENT PRATIQUE

- Jours d'ouverture
- Horaires
- Ateliers

### F - LE REGLEMENT INTERIEUR

- Les droits et devoirs de l'adhérent
- Règles de vie
- Matériel

## A – L'HISTORIQUE

L'association 3e – Entreprendre Ensemble pour l'Emploi – a été fondée le 16 juillet 1997 avec le soutien de la Mairie de Torcy.

Elle est constituée d'adhérents actifs, d'adhérents associés, de donateurs et de bénévoles.

## B – LES OBJECTIFS

L'association a pour but de :

- › Réunir les chercheurs d'emploi de tous âges et de toutes catégories professionnelles ;
- › Informer, conseiller, orienter les personnes à la recherche d'un emploi en matière de droits, de possibilités d'emplois et de formations professionnelles ;
- › Rechercher tous les moyens à mettre en œuvre pour contribuer à l'accès à l'emploi en apportant une assistance morale et technique ;
- › Constituer et animer entre adhérents et avec des intervenants extérieurs un réseau d'entraide, d'échange, de réflexion et de recherche ;
- › Apporter une aide aux adhérents et non adhérents pour des démarches sur internet ;
- › Apporter une aide en informatique par les ateliers informatiques.

## C – LE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

### 1) Les adhérents (adhésion après un mois de réflexion)

Les adhérents à jour de leur cotisation élisent le Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale, comprenant des :

- › Membres actifs : être à la recherche d'emploi,
- › Membres associés : adhérents en activité, retraités, fonction publique.

Dans le respect des règles de quotas définis dans les statuts.

- › Le Conseil d'Administration.
  - Il élit le Bureau.
  - Il contrôle les missions de l'association.
  - Il administre l'association.
- › Le Bureau.
  - Il met en application les décisions du Conseil d'Administration.
  - Il dynamise la gestion de l'association sous contrôle du Conseil d'Administration.
- › Conditions pour être élu au Conseil d'Administration :  
pour être élu au Conseil d'Administration, il faut avoir adhéré à l'Association et réglé sa cotisation en totalité.
- › Conditions pour être élu au Bureau :  
pour être élu au Bureau, il faut être membre du Conseil d'Administration et avoir réglé son adhésion pour l'année. L'adhésion est annuelle et son montant est fixé par le Conseil d'Administration.

### 2) Les non adhérents

L'association apporte une aide technique à des personnes non adhérentes pour toutes démarches sur internet à la fréquence de 2 fois par mois.

## D – LES REGLES DE CONFIDENTIALITE

Dans le cadre de notre activité, 3e est amenée à constituer des fichiers de nos adhérents, de nos bénévoles et donateurs éventuels mais aussi des non adhérents.

Conformité avec la CNIL : la loi « Informatique et Libertés » n'interdit pas de céder, louer ou vendre le fichier de nos adhérents à des fins commerciales ou de le diffuser sur le site web.

A ce sujet, consulter la page web <https://www.cnil.fr/fr/les-fichiers-des-associations-en-questions>.

Les adhérents doivent en être informés et avoir la possibilité de s'y opposer. Cette mention d'information doit être inscrite sur le bulletin d'adhésion.

## E – LE FONCTIONNEMENT PRATIQUE

### › Jours d'ouverture

L'association est ouverte au public les mardis et jeudis. Les lundis après-midi, mercredis et vendredis matin, la Présidente reçoit les personnes sur rendez-vous.

### › Horaires

L'association est ouverte de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30.

### › Ateliers

L'association peut organiser des ateliers sur différents thèmes, le cv, lettre de motivation, techniques de recherche d'emploi, informatique, etc. animés par des bénévoles.

## F – LE REGLEMENT INTERIEUR

### › Les droits et devoirs de l'adhérent

Adhérer à l'association implique des droits et des devoirs.

#### • Les droits

Bénéficier de l'accueil, de l'appui technique, de l'action collective et de toutes les initiatives conformément aux statuts.

#### • Les devoirs

Etre à jour de sa cotisation.

Etre actif dans sa recherche.

Participer aux actions de l'association.

Respecter les horaires de l'association.

### › Règles de vie

Chaque personne présente chez 3e, adhérente ou non adhérente a droit à toute collation et boisson à disposition. Il est entendu qu'elle se doit de laver la vaisselle qu'elle a utilisée.

L'association ne peut admettre la présence d'enfants et d'animaux.

L'association ne peut être le lieu où chacun fait ce qu'il veut.

**L'adhérent et le non adhérent s'engagent à respecter le règlement.**

L'association est aussi un espace citoyen, un espace de convivialité, un espace informel où l'on peut créer un lieu de parole et d'écoute dans le cadre de l'association défini par les statuts.

### › Le matériel

L'utilisation du matériel n'est possible que pour la recherche d'emploi et toutes démarches sur internet. Les besoins strictement personnels ne peuvent être honorés puisqu'au détriment des autres adhérents. Il est fortement conseillé aux adhérents de maintenir en état de propreté et de bon fonctionnement le matériel qu'ils utilisent.

- 4 PC à disposition des adhérents
- 5 PC ateliers informatiques
- 2 PC administratif
- 1 Portable Barco (projection)
- 1 Serveur